Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 030-213001563-20260408-DEL_08_04_26_30-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents excusés représentés :
3

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
2 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le huit avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membres absents excusés représentés : M. Denis CANTIER (pouvoir à M. NICOLAS), Mme Martine REARD (pouvoir à Mme GERMIN) et Mme Anne-Claude MARTEL (pouvoir à Mme POUBLANC).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 08-04-2026/30 – Application du statut de commune centralisatrice aux indemnités du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués

Rapporteur : Monsieur Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU le décret n° 2024-232 du 24 février 2024 portant délimitation des cantons dans le département du Gard ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

VU la délibération n° 2023/02/03 du conseil municipal du 15 février 2023 approuvant le taux de majoration de l'indemnité de fonction des élus locaux ;

VU la délibération n° 08-04-2026/04/29 du conseil municipal du 8 avril 2026 relative au vote du taux de l'indemnité des élus locaux ;

CONSIDERANT que le conseil municipal a la possibilité de voter une majoration de 15 % au titre de commune bureau centralisateur ;

2. Eléments de contexte

En tant que bureau centralisateur et chef-lieu de canton, une majoration de 15% de l'indemnité de fonction des élus peut être octroyée.

Publié le : 14/04/2026 08:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/58540

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 030-213001563-20260408-DEL_08_04_26_30-DE

Tableau récapitulatif des indemnités versées au élus

	NOM DE L'ELU	FONCTION	Taux appliqué	Montant mensuel	Majoration de 15 %	Montant mensuel brut
1	NICOLAS Rémi	Maire	44,13 %	1 814	15 %	2 086,10
2	POUBLANC Patricia	1re adjointe	16,42 %	675,14	15 %	776,41
3	COURRENT Frédéric	2e adjoint	16,42 %	675,14	15 %	776,41
4	CONDET Frédérique	3e adjointe	16,42 %	675,14	15 %	776,41
5	CATHEBRAS Jean-Pierre	4e adjoint	16,42 %	675,14	15 %	776,41
6	ROSZCZKA Céline	5e adjointe	16,42 %	675,14	15 %	776,41
7	CHANTRIER Bernard	6e adjoint	16,42 %	675,14	15 %	776,41
8	VERCELLI Aurélie	7e adjointe	16,42 %	675,14	15 %	776,41
9	CANTIER Denis	8e adjoint	16,42 %	675,14	15 %	776,41
10	REARD Martine	Conseillers municipaux délégués	5 %	205,57	15 %	236,41
11	GUIRAUD Liliane		5 %	205,57	15 %	236,41
12	GERMIN Annie		5 %	205,57	15 %	236,41
13	MEYER Pascale		5 %	205,57	15 %	236,41
14	LIMONES Florence		5 %	205,57	15 %	236,41
15	PEREDES Eric		5 %	205,57	15 %	236,41
16	MARC Eric		5 %	205,57	15 %	236,41
17	ACHKAR Laïla		5 %	205,57	15 %	236,41
18	MARTEL Anne-Claude		5 %	205,57	15 %	236,41
19	MOULIN Benoît		5 %	205,57	15 %	236,41
20	LEROI Renaud		7,11 %	292,17	15 %	336,00
21	GRIMAUD Jonathan		5 %	205,57	15 %	236,41
22	MESSABIER Yohan		7,11 %	292,17	15 %	336,00

3. Incidence financière

Les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget primitif 2026 (soit un montant mensuel de 11.574,82 €, et un montant annuel de 138.897,87 €).

Ces montants seront automatiquement actualisés en fonction du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et, le cas échéant, de la majoration de la valeur du point d'indice.

Enfin, le montant des indemnités est modulé, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal, en fonction de la participation effective des élus aux séances du Conseil Municipal et de la Commission Permanente.

4. Décisions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 2023/02/03 du conseil municipal du 15 février 2023 approuvant le taux de majoration de l'indemnité de fonction des élus locaux.

Article 2 : **approuve** le taux de majoration de 15 % de l'indemnité de fonction des élus locaux.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Publié le : 14/04/2026 08:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/58540

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 030-213001563-20260408-DEL_08_04_26_30-DE

5. Annexe

Néant.

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 14/04/2026 08:58 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/58540